

**FICHE N°3 : IMPUTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
(LISTE NON EXHAUSTIVE)**

Pour rappel, les dépenses d'entretien éligibles sont les dépenses imputées aux comptes 615221 « Entretien des bâtiments publics », 615231 « Entretien de la voirie », 615232 « entretien et réparations – voies et réseaux - réseaux » et 6512 « droit d'utilisation – informatique en nuage ».

Toute dépense mal imputée sera systématiquement rejetée.

ENTRETIEN DES BATIMENTS PUBLICS			
Compte 615221			
<p align="center">Bâtiments publics : hôtels de ville, établissements scolaires, bibliothèques, musées, maisons de retraite, office de tourisme, églises</p> <p>Les infrastructures publiques n'ouvrent pas droit au FCTVA : infrastructures de transport (voirie et stationnement, chemins de fer et métros, ports...), les aménagements hydrauliques (barrages, digues, ponts...), les espaces collectifs aménagés (parcs, jardins, cimetières, terrains de sport)</p>			
Imputation comptable	Eligible	Imputation comptable à utiliser	Inéligible
615221	Les dépenses de peintures intérieures, de réaménagement intérieur : Modification des cloisons, réfection partielle de la toiture, réfections des sols, carrelage, parquet, moquette...	6022 ; 6063 ; 6068	Achats de matériels ou de fournitures concourant à la réalisation de travaux d'entretien réalisés par le personnel de la collectivité : Ampoules, prises électriques, peinture, extincteurs, alarmes, vidéosurveillance, blocs sécurité...
	Réfection partielle de la toiture	60611 ; 60612 ; 60621	Frais relatifs à l'abonnement et à la consommation : factures d'eau, d'électricité, de chauffage et de combustibles
	Les dépenses d'entretien et de réparations des chaudières, de l'électricité, de la plomberie, des ascenseurs (hors contrat de maintenance)	61521 ; 61524	Dépenses réalisées sur les terrains entourant les bâtiments publics : prestations de tonte de pelouses ou de taille de haies ou d'arbres, élagage, débroussaillage, clôtures, portillons...
		6135	Location de matériel
		6156	Contrôles réglementaires obligatoires relatifs à la sécurité : notamment les vérifications annuelles d'électricité, des extincteurs, des ascenseurs...
			Redevances afférentes aux contrats de maintenance mobilières (y compris logiciels) ou immobilières
		61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers (alarmes anti-intrusion, vidéosurveillance, électroménager (four, lave-vaisselle...), extincteurs etc)
		616	Contrats d'assurance multirisques, dommage ouvrage
		6282 ; 6283	Frais de nettoyage (vitrierie...), gardiennage (église...), intervention nid de guêpes, désinsectisation, dératisation
		611	intervention nid de guêpes, désinsectisation, dératisation
	611	débouchage des canalisations, nettoyage des gouttières, ramonage des cheminées, dégraissage hottes	

ENTRETIEN DE LA VOIRIE			
Compte 615231			
<p>Voies communales, départementales, chemins ruraux, sentiers, voies vertes, dépendances du domaine public routier (trottoirs, pistes cyclables, aires de stationnement, talus, accotements)</p> <p align="center">Ouvrages d'écoulement : caniveaux, fossés, puisards, aqueducs, ponceaux, drains</p>			
Imputation comptable	Eligible	Imputation comptable à utiliser	Inéligible
615231	Entretien et de réparation de la chaussée : consolidation, réparation, renouvellement ou réfection des couches de base et de surface, soufflage ou repiquage des pavés, réfection des joints, rebouchage de nids de poule	60633	Achats de matériels ou de fournitures concourant à la réalisation de travaux d'entretien de la voirie réalisés par le personnel de la collectivité
	Dépenses réalisées sur les accessoires de la chaussée : élagage, fauchage, débroussaillage, entretien de la végétation des talus et des accotements	611 (intervention entreprises), si fournitures : 60633	Frais de balayage, déneigement, salage de la voirie
	Réparation et réfection des trottoirs, pistes cyclables, aires de stationnement	6135	Location de matériel
	Réfection et entretien des ouvrages d'écoulement des eaux	61558	Entretien et réparation des biens meubles de la voirie (panneaux publicitaires et lumineux, panneaux d'information et fléchage local)
	Réparation et réfection localisée des ponts		
	Remise en état de la signalisation, travaux de peinture		

ENTRETIEN DES RESEAUX			
Compte 615232			
Réseaux d'eau, d'assainissement, de téléphonie, d'internet, d'électrification (dont éclairage public), chauffage, gaz, climatisation			
Imputation comptable	Eligible	Imputation comptable à utiliser	Inéligible
615232	Travaux d'entretien concernant la partie d'un ouvrage pouvant contenir des éléments linéaires de canalisation, des équipements ou accessoires et des branchements	60 ; 61 ; 64	Achats de fournitures et matériels pour la maintenance et les travaux d'entretien réalisés par le personnel de la collectivité
	Travaux d'entretien sur les réseaux de distribution eux-mêmes, regroupant des canalisations aériennes ou souterraines		- réseau d'eau des communes de plus de 3000 hab - assujetti TVA
	Travaux d'entretien sur les accessoires des réseaux comme les installations annexes, les branchements, les colonnes montantes et dérivations individuelles.	6156	dépenses de maintenance réalisées dans le cadre d'un contrat de maintenance

INFORMATIQUE EN NUAGE « CLOUD »			
Compte 6512			
Le cloud computing (l'informatique en nuage) est la fourniture de services informatiques (notamment des serveurs, du stockage, des bases de données, la gestion réseau, des logiciels, des outils d'analyse, l'intelligence artificielle) via Internet (le cloud) à partir d'un fournisseur.			
Il existe 3 types de contrats : IaaS, SaaS, PaaS Seul le contrat « IaaS » ouvre droit au FCTVA			
Imputation comptable	Eligible	Imputation comptable à utiliser	Inéligible
6512	* Contrat « IaaS » Infrastructures as a service : consiste à utiliser l'infrastructure informatique d'un hébergeur (serveurs, bandes passantes, base de données...) par le biais d'une connexion internet	6518	* Contrat « SaaS » Software as a service : consiste à utiliser un logiciel à distance par le biais d'une connexion à internet tout en bénéficiant de tous les services et expertises liés. Il n'a pas pour objet de transférer la licence d'exploitation d'un logiciel ; il donne uniquement un droit d'utilisation du logiciel via le droit d'accès à une plate-forme.
	Puissance de traitement ou de calcul en nuages (machines virtuelles, container et orchestration, serveurs physiques dédiés, serveurs privés virtuels, plateforme de gestions de données de connexion...)		-Licence logiciel métier : Adobe, Microsoft Word/Excel/PowerPoint/Office/Office360, MarcoWeb, Mindview, Sage, Factorial, Axonaut ...
	Capacité de stockage en nuages (stockage en mode bloc, mode objet, stockage de fichier, archivage, sauvegarde et restauration de données, passerelles de gestion d'exposition de données et service de transfert de données (Google drive, iCloudDrive, OneDrive, AmazonDrive, NextCloud, Box, DropBox...))		Abonnements logiciels métier : Fast Docapost (Fast @ctes, Fast helios, Fast famille), Marcoweb, Sagecloud cosil, Geocadastre
	Hébergement de site internet (Red Hat IBM, AWS, OVH Web Cloud...)		* Contrat « PaaS » Infrastructures as a service : consiste à utiliser l'ensemble de l'architecture d'exécution d'un hébergeur (serveurs, stockage, mémoire vive, bande passante, mais aussi l'ensemble des applications middleware comme le système d'exploitation, les moteurs de bases de données et le serveur web) ; il s'agit donc d'un contrat IaaS plus dimensionné.
	Licences logicielles de gestion d'infrastructures (hors logiciels métiers) : licences récurrentes à payer pour les logiciels permettant l'exploitation des serveurs physiques ou virtuels		Coûts de fonctionnement : - énergie : Consommation électrique, facturée généralement au KW/h ; - télécommunications/Réseau : Consommation réseau, entrant et sortant, facturée généralement au gigaoctet ; - Maintenance (énergie/climatisation) : Emploi du personnel garantissant la maintenance et le support des systèmes d'approvisionnement électrique et de la climatisation ;
	Services de mise à jour automatisée et de maintenance de l'ensemble des prestations susmentionnées		Licences logicielles métier : Licences récurrentes à payer pour les logiciels permettant l'exploitation des données des utilisateurs (logiciels de gestion de la relation client, logicielles de gestion des ressources humaines, gestion d'emails, logiciels bureautiques...), généralement facturé au siège (nombre d'utilisateurs) ;